



## Optimisez votre communication interne!

Vous désirez améliorer la circulation des informations destinées à vos collaborateurs depuis votre ERP? Vous souhaitez afficher des données actualisées en temps réel depuis toutes les connexions internet?

## Nous avons la solution! QUINTESSENZ — BROWSER

Combien de listes: adresses, employés et machines, sont gérées à double? Avec le programme « Quintessenz Browser», vous disposez d'un outil qui est conçu pour simplifier la communication interne de votre entreprise. Les informations contenues dans votre ERP, que vous souhaitez mettre à disposition de vos utilisateurs, sont publiées au moyen d'un navigateur internet. Le contenu visible est automatiquement actualisé. Cette nouveauté supprime les doubles saisies et facilite la recherche des documents.



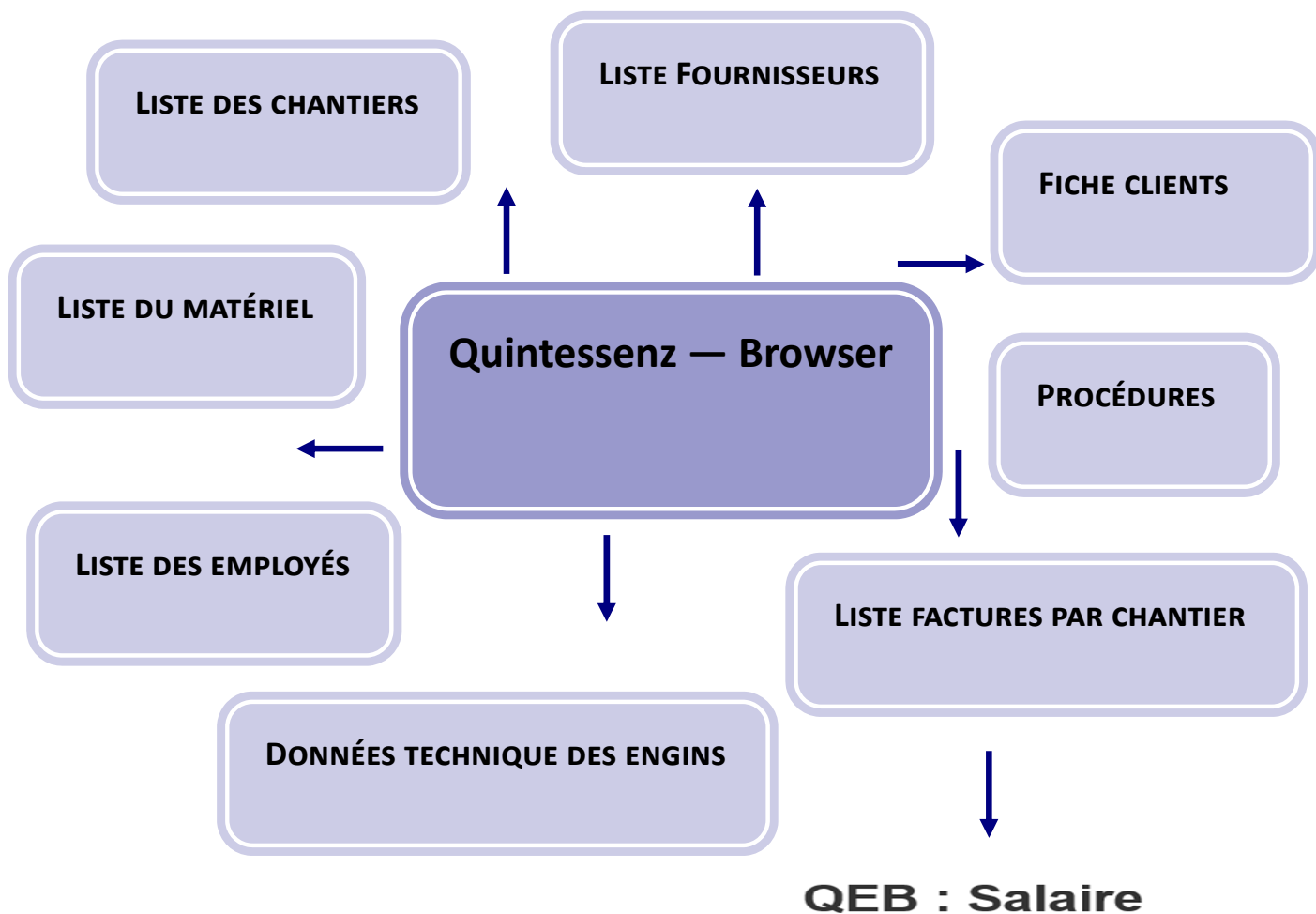
Succursale Vaud  
Rue des Fontaines 52  
1413 Orzens VD  
1678 Siviriez FR  
3971 Chermignon VS



Contact: Pierre Herzog  
Téléphone : 0848 436 224  
Messagerie : support@gemach.ch  
Site internet: www.gemach.ch

Si la publication des documents, leur organisation, leurs accès, liés au système de communication interne à l'entreprise vous préoccupe. Contactez-nous et obtenez un conseil spécialisé dans votre secteur d'activité!





**Options de recherche :**

Numéro :

Désignation :

Nombre

Numéro (DESC / ASC)	Désignation (DESC / ASC)	Unité (DESC / ASC)	Liaison GL
100	Salaire à l'heure	h	0
106	Salaires mensuels constants h	h	non
141	Salaire en nature - repas		
142	Salaire en nature - logement		
220	Salaires jours fériés SH		
230	Salaire payé absence SH		
235	Salaire absences brèves SM		
240	Salaire intempéries SH		
245	Salaire intemp. SM		
250	Salaire service militaire SH		
255	Salaire service militaire SM	h	non
260	Salaire accident SH (carence)	h	0
270	Salaire en cas de maladie SH	h	0
280	Salaire formation SH	h	0

**Salaires mensuels constants h**

SALAIRE MENSUELS CONSTANTS A L'HEURE C'est la différence entre les heures effectuées et les heures à effectuer par mois On peut appliquer le salaire mensuel constant à tous les employés, exceptés : - les apprentis - les employés qui arrivent en cours d'année - les employés qui ne veulent pas le SMC (stipulé par écrit) Le compteur est mis à 0 (réajusté) tous les 31.12.X

